

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 – 11 octobre 2017

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Additif

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

- i) L'Assemblée de l'Union de Paris a élu à l'unanimité les États ci-après membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Espagne, France, Géorgie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) (41);
- ii) L'Assemblée de l'Union de Berne a élu à l'unanimité les États ci-après membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Berne : Argentine, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gabon, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigéria, Oman, Panama, Paraguay, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Suède, Viet Nam (39);
- iii) La Conférence de l'OMPI a désigné à l'unanimité les États ci-après comme membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI : Érythrée, Éthiopie (2);

- iv) La Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne ont noté que la Suisse continuerait de siéger comme membre ordinaire ex officio du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne.

En conséquence, le Comité de coordination de l'OMPI était composé des États ci-après pour la période allant d'octobre 2017 à octobre 2019 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam (83).

- v) Les organes concernés ont décidé en outre que le président de l'Assemblée générale de l'OMPI entreprendra des consultations avec les États membres en vue de présenter aux organes concernés, à leurs sessions durant les assemblées 2018 de l'OMPI, une recommandation sur la répartition des sièges vacants lors des assemblées 2019 de l'OMPI.

[Fin du document]